



Site classé
Patrimoine
national



Rocher du Cornillon

Isère

Date de l'Arrêté : 15 avril 1911

Commune concernée : Fontanil

Le rocher du Cornillon se détache de la montagne du Sac, telle une sentinelle avancée, en rive gauche de la vallée de l'Isère. L'imposante masse rocheuse calcaire attire inmanquablement le regard du voyageur qui gagne Grenoble depuis Lyon. C'est à ce statut de monument naturel qu'il doit son classement dès 1911, soit cinq ans seulement après la promulgation de la première loi de protection des sites naturels.

La situation géographique du rocher, belvédère imprenable sur une vallée stratégique, explique qu'il ait été occupé dès l'âge du Bronze, puis fortifiée au Moyen-Âge. C'est un lieu sûr, d'où l'on voit le danger arriver.

En 1339, un enquêteur chargé d'évaluer les biens du Dauphin en fait une description si précise que l'on pourrait aujourd'hui reconstituer le château : une quarantaine de personnes vivait dans cette forteresse, ceinte de remparts et de tours, comprenant chapelle et donjon. En 1589, durant les guerres de Religion, le Duc de Lesdiguières

s'en empare sur l'ordre d'Henri IV. Le château est alors détruit et n'en subsiste aujourd'hui que la citerne d'eau et quelques vestiges de remparts.

Type d'intérêt

Pittoresque et historique.

Accès

Libre jusqu'au pied. Le sommet est fermé. Il devrait être sécurisé puis ouvert à la visite.

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2012

